

Débat sur le prononcé du huis clos étendu à la presse

– Au vote par assis et levé, l'exclusion de la presse accréditée est acceptée par 70 voix contre 20; il y a 4 abstentions.

Le huis clos total est prononcé.

– Le Grand Conseil refuse deux demandes de naturalisation. Une autre demande est suspendue.

– Le Grand Conseil accepte les huitante autres dossiers à une majorité évidente.

Le huis clos est levé.

Election d'un ou d'une secrétaire général-e du Grand Conseil

Le Président. Cette élection a lieu à la majorité absolue des bulletins valables. Je vous rappelle la teneur de l'article 153 alinéas 2 et 3 de la loi sur le Grand Conseil. «Les deux premiers tours de scrutin sont libres. Dans les tours suivants, seules les personnes ayant obtenu des voix lors du deuxième tour restent éligibles et, à chaque tour, la personne qui a obtenu le moins de voix est éliminée de l'élection.» Les bulletins sont déclarés nuls s'ils contiennent plus d'un seul nom, une mention étrangère à la désignation du candidat ou de la candidate. Conformément à l'article 32 de la loi sur le Grand Conseil, le Bureau a émis un préavis contenant quatre candidatures. Une personne ayant retiré son dossier, les candidats restants sont les suivants: M^{me} Mireille Hayoz, actuelle secrétaire générale adjointe du Grand Conseil, M^{me} Chantal Karth, collaboratrice à Chancellerie d'Etat et responsable des publications officielles et M. Reto Schmid, secrétaire parlementaire auprès du Secrétariat du Grand Conseil. J'ouvre la discussion sur les candidatures à cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Je prie donc les scrutateurs de distribuer les bulletins de vote.

Motion M1055.08 Stéphane Peiry (modification de la loi sur l'aide sociale (LASoc))¹

et

Postulat P2033.08 Eric Collomb (subsidiarité, abus et fraude dans l'aide sociale)²

Prise en considération commune

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Ma motion se fait l'écho de requêtes formulées par les acteurs de l'aide sociale eux-mêmes. En effet, l'octroi d'une aide sociale

adéquate et équitable requiert la collecte de nombreuses informations provenant de plusieurs sources. Or, cette tâche dévolue aux services sociaux s'est considérablement compliquée ces dernières années, notamment à cause des prescriptions formulées par l'Autorité cantonale en matière de protection des données. Cette Autorité considère en effet que seuls les requérants eux-mêmes doivent fournir les renseignements requis par les services sociaux et ces avis se sont finalement révélés peu à peu préjudiciables au bon fonctionnement de l'Etat. Les conséquences qui en résultent sont nombreuses. Entre des services de l'Etat qui craignent de collaborer entre eux, un surcroît de travail administratif important pour les assistants sociaux et bien sûr, une totale liberté d'action pour les fraudeurs, qui peuvent continuer à abuser impunément de l'aide sociale au détriment d'abord des personnes véritablement en situation de détresse matérielle. Un exemple parmi d'autres a été le refus de l'OCN de fournir aux services sociaux la liste des véhicules immatriculés au nom d'un requérant. Pourtant, dans le passé, ce type d'informations avait permis de mettre en évidence de véritables activités indépendantes dans le commerce de voitures d'occasion, notamment vers les Balkans. Tout doit être mis en œuvre pour colmater les failles du système et agir efficacement contre les fraudeurs. Si ce n'est pas le cas ou si les citoyens n'ont pas le sentiment que tout est mis en œuvre, il y aura toujours de la suspicision. Et comme le relève le Conseil d'Etat dans sa réponse, il en va aussi de la crédibilité de l'action des pouvoirs publics. D'une manière générale, je suis plutôt satisfait des mesures qu'entend prendre le Conseil d'Etat dans ce domaine. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre d'un concept cantonal en matière de prévention et de lutte contre les abus, ou de la mise sur pied d'un inspectorat chargé de contrôles, ces actions vont dans la bonne direction. Ceci, de même que l'objet de ma motion, le cas échéant, serait intégré dans la révision de la LASoc d'ici fin 2010. Je souhaiterais pour ma part que le Conseil d'Etat agisse cette année encore. En effet, il n'y a pas de raison d'attendre deux ans pour aller de l'avant avec ces réformes. Je le répète, la lutte contre les abus et la fraude dans l'aide sociale doit «in fine» servir les intérêts des bénéficiaires de l'aide sociale véritablement dans le besoin. Avec les effets de la crise, les montants versés aux fraudeurs sont des montants qui manqueront aux personnes véritablement en situation de détresse. C'est pourquoi je vous invite à l'instar du Conseil d'Etat à accepter ma motion. En outre, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte le postulat de notre collègue Eric Collomb, tout en considérant la réponse du Conseil d'Etat comme rapport y relatif.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Par mon postulat, j'ai demandé au Conseil d'Etat d'analyser les instruments qui existent et qui sont utilisés pour prévenir et détecter les abus. Au vu de la réponse que le Conseil d'Etat donne, je constate que la problématique de la fraude et de l'abus dans l'aide sociale est bien réelle et qu'elle mérite des investigations approfondies. En effet, notre gouvernement reconnaît qu'il ne dispose pas d'indications précises sur les abus mais avoue par contre, que

¹ Déposée et développée le 9 juin 2008, *BGC* p. 1117; réponse du Conseil d'Etat le 28 avril 2009, *BGC* p. 1147.

² Déposé le 8 mai 2008 et développé le 14 mai 2008, *BGC* p. 804; réponse du Conseil d'Etat le 28 avril 2009, *BGC* p. 1147.

selon les professionnels de l'aide sociale, des irrégularités existent.

Ceci étant acquis, des études débouchant sur un véritable concept de prévention et de lutte contre les abus et les fraudes s'avèrent nécessaires. Dans ce contexte, je me réjouis d'apprendre que plusieurs travaux sont en cours et qu'un concept global sur cette thématique est à l'étude. Il est pour ma part impératif que ce concept voie le jour avant la modification de la loi sur l'aide sociale prévue pour fin 2010. L'imminence de ces différentes études et du concept de prévention et de lutte contre les abus dans l'aide sociale m'ont convaincu de considérer cette réponse, somme toute laconique, comme rapport à mon postulat.

M^{me} la Commissaire du Gouvernement, permettez-moi tout de même de m'étonner que vous ayez prévu l'engagement d'un inspecteur ou d'une inspectrice pour 2009 déjà, alors même que vous affirmez ne pas disposer d'indication précise sur les abus, ni sur leur nombre, ni sur leur forme. Par cette mesure, vous mettez la charrue avant les bœufs et c'est regrettable. Je vous invite donc à revoir votre position et à étudier la possibilité de confier cette tâche à une société externe spécialisée dans les investigations de ce type, comme l'a d'ailleurs fait à satisfaction la ville de Bienne. Sous-traiter cette mission d'expertise aurait l'avantage d'avoir une idée précise de la situation en matière de fraudes et d'abus, laquelle nous permettrait alors d'évaluer si l'engagement d'inspecteurs est réellement adéquat. Je trouve dommage d'engager des inspecteurs pour se rendre compte peut-être plus tard que ceux-ci s'avèrent inefficaces ou que d'autres mesures seraient plus appropriées. C'est avec ces quelques remarques que je vous invite à prendre en compte ce postulat et à considérer la réponse du Conseil d'Etat comme rapport y relatif.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Le groupe PDC a étudié le postulat Collomb et la motion Peiry avec beaucoup d'intérêt. Il partage le souci des deux députés de prévenir les abus dans l'aide sociale. Il relève à satisfaction que le Conseil d'Etat partage cette préoccupation et entend se donner les moyens de lutter contre d'éventuels abus. Il en va à notre sens, et comme le mentionne le Conseil d'Etat dans sa réponse, de la crédibilité de l'action des pouvoirs publics et de l'Etat social. Ces mesures sont également favorables aux personnes qui ont besoin de l'aide sociale, puisque c'est également une façon d'éviter des raccourcis éventuels qui pourraient être faits entre bénéficiaires de l'aide sociale et fraudeurs alors que ces derniers sont, au final, très peu nombreux. Le seul élément de la réponse du Conseil d'Etat qui nous laisse perplexes, tient au redimensionnement organisationnel du dispositif cantonal d'aide sociale et notamment à la réduction du nombre de services sociaux régionaux. Nous pensons que la proximité de ces services est utile à la prévention des abus, respectivement qu'une perte de proximité nuirait à cette prévention. Avec ces quelques remarques, le groupe démocrate-chrétien soutiendra à l'unanimité le postulat Collomb et la motion Peiry et se réjouit d'étudier le projet de révision de la loi sur l'aide sociale annoncé pour fin 2010. Nous vous invitons à faire de même.

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Notre groupe trouve très important cette problématique liée à l'aide sociale et nous acceptons le postulat et la réponse en tant que rapport. Quant à la motion, nous estimons que les mesures existantes sont suffisantes et l'accent est à mettre au niveau de l'application de celles-ci, avant de mettre en place d'autres mesures. L'accent est donc à mettre dans le projet «collaboration interinstitutionnelle MAMAC» (CII-MAMAC) qui améliore la communication entre les différents services. Nous sommes convaincus que le nombre d'abus reste marginal et que c'est plutôt la situation contraire qui existe. Dans un autre registre, mais également d'actualité cette année, savez-vous qu'en Suisse nous avons 700 000 personnes handicapées et que de ces 700 000 personnes, seules 200 000 touchent une rente AI? Dans l'AI, d'importantes mesures ont été prises et les résultats ne sont pas significatifs pour essayer de trouver des abus. Donc à la grande majorité, notre groupe va refuser cette motion.

Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE). La tromperie discrédite les personnes qui ont réellement besoin d'aide sociale, de même que les travailleurs sociaux qui n'ont pas les moyens d'effectuer des contrôles ou, s'ils doivent le faire, le font aux dépens d'un travail d'accompagnement indispensable, alors que notre loi sur l'aide sociale privilégie toujours, et c'est très bien ainsi, l'intégration sociale et professionnelle, ainsi que l'autonomie personnelle et financière et cela nécessite un suivi soutenu. Selon mes propres chiffres qui n'ont pas du tout de valeur officielle, il y a environ 1% des personnes qui abusent de l'AI. Si je pars du principe qu'il y a 2% d'abuseurs de l'aide sociale, c'est inconcevable. Et en admettant qu'ils utilisent abusivement 2% des montants consacrés à l'aide sociale, ça pourrait être environ 400 000 francs qui sont mal utilisés et ça n'est pas adéquat. Pour retrouver ce montant indûment distribué, le canton dispose déjà de moyens, nous l'avons voté dans ce Parlement, soit un demi-poste de contrôleur et de réviseur. Et il y a, à ce que je sais, un inspectorat chargé de contrôler par sondage les bénéficiaires de l'aide sociale.

Mais, il y a d'autres mesures, je pense structurelles, à prendre. 4256 dossiers gérés par 24 services sociaux régionaux dont les moyens et les pratiques sont divers, malgré une loi cantonale qui devrait garantir une égalité de traitements, cela nécessite aussi à notre avis un changement. Au contraire de ce qu'a dit ma collègue Bourguet, je pense qu'une trop forte pression sociale, un trop fort contrôle social, contraint les gens à aller vers les villes, alors qu'il vaudrait mieux un traitement égalitaire dans toutes les collectivités publiques et nous militons plutôt pour ceci. Alors que nous demandons la transparence envers les administrations publiques, la LASoc doit être modifiée pour rendre accessible la somme d'informations nécessaires à l'ouverture d'une demande d'aide sociale. Il y a une liste importante de services qui sont à consulter, et on l'a déjà dit, il faut que ça puisse se faire plus facilement.

Pour le groupe socialiste, il y a par contre deux autres véritables scandales. C'est d'abord que 8422 personnes, soit 3,14% de la population du canton, doivent bénéficier d'une aide matérielle qui représente plus de 24 millions par année et que parmi ces bénéficiaires, un tiers

travaille et ne peut pas vivre de son salaire. C'est cela le véritable scandale. Il y a dans notre canton un problème réel du revenu moyen par habitant, dont la moyenne est en-dessous de la moyenne nationale. C'est un problème économique aussi, c'est un problème politique dans la mesure où l'amélioration de cette moyenne visée déjà depuis plusieurs dizaines d'années ne réussit pas, malgré des moyens alloués par l'Etat.

Deuxième situation qui suscite l'indignation, non seulement du groupe socialiste, mais alors cette fois-ci de toute la population, ce sont les abus en matière fiscale. Les soustractions qui spolient de revenus importants les collectivités publiques et pénalisent fortement les salariés et les contribuables honnêtes. Le groupe socialiste invite le Conseil d'Etat à prévoir des inspecteurs fiscaux supplémentaires. Si l'on veut viser l'efficacité de moyens mis en route par l'Etat, cette mesure-là sera bien plus judicieuse, car pour une personne engagée on admet une récupération de 1 mio de francs environ. Et nous attendons également des collègues de ce Parlement une aussi belle ardeur dans le soutien de moyens de lutte contre la fraude, lorsque le Conseil d'Etat viendra avec des postes au budget. C'est avec ces constatations qu'une grande majorité du groupe socialiste prend en considération le postulat d'Eric Collomb, accepte la présente réponse du Conseil d'Etat comme rapport et prend en considération la motion Stéphane Peiry.

Election d'un ou d'une secrétaire général-e du Grand Conseil

Bulletins distribués: 98; rentrés: 96; blanc: 1; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue pour une période légale de 5 ans *M^{me} Mireille Hayoz*, à Villars-sur-Glâne, par 55 voix.

Ont obtenu des voix: M. Reto Schmid: 34; M^{me} Chantal Karth: 6.

Le Président. M^{me} la future Secrétaire générale, vous pouvez entrer dans la salle!

M^{me} la Secrétaire générale élue, je vous félicite pour votre élection. Je me réjouis de collaborer avec vous durant la fin de cette année présidentielle et je suis persuadé que le Grand Conseil se réjouit de collaborer avec vous durant de nombreuses années. Félicitations et tous mes vœux et beaucoup de plaisir dans cette nouvelle tâche.

Hayoz Mireille, secrétaire générale élue. Je suis un peu émue car je ne m'attendais pas à sortir au premier tour (*rives*). Alors je vous remercie beaucoup pour la confiance que vous m'avez témoignée ce matin. Jetzt will ich ein Paar Wörter auf deutsch sagen. Ich danke ihnen herzlich für ihr Vertrauen. Ich habe zwei Ziele: Erstens, die gute Führung des Sekretariats und zweitens, mein Deutsch zu verbessern. Es gibt noch viel zu tun. Aber ich bin bereit dafür. Und vielen Dank für alles.

Motion M1055.08 et Postulat P2033.08

Prise en considération (suite)

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Le Conseil d'Etat donne une réponse commune à la motion Peiry et au postulat Collomb concernant les abus et fraudes dans l'aide sociale. Le Conseil d'Etat conclut en proposant de prendre en considération le postulat Eric Collomb et d'accepter la présente réponse comme rapport y relatif. Dommage que nous n'y trouvons pas vraiment de réponse à la question suivante: «quelles formes d'abus existe-t-il?» Pas plus de réponse à la question de savoir: «comment les services sociaux peuvent-ils améliorer leurs contrôles?» Le Conseil d'Etat répond que le canton de Fribourg ne dispose pas d'indications précises sur les abus, sur leur nombre et encore sur leurs formes. Les premiers rapports publiés font apparaître que les principales situations soumises à enquête sont des soupçons de travail illicite, d'activité rémunérée non annoncée, de problèmes de domiciliation. Mais nous n'avons pas vraiment trouvé de réponses à ce postulat.

Le député Stéphane Peiry demande que la LASoc soit complétée dans le but d'autoriser les services sociaux à accéder directement à la source, afin de récolter les informations. Sa demande est claire et précise. Elle aurait mérité une réponse simple, mais pragmatique. Au lieu de cela, ce sont trois pleines pages d'une petite merveille de phraséologie qui n'apporte pas une réponse à cette motion. Il y a constatation. Le Conseil d'Etat admet quelques irrégularités mais s'empresse de dire que les personnes qui ont légalement droit à une aide sociale matérielle doivent pouvoir en bénéficier sans engendrer suspicion ou méfiance. Le Conseil d'Etat reconnaît que l'aide sociale doit gérer des cas de plus en plus complexes et que l'augmentation du nombre de ces cas d'aide sociale, surtout en zone urbaine, rend le contrôle social communautaire de plus en plus diffus. Ce sont donc des constatations. Le Service de l'action sociale a élaboré des mesures et des recommandations à l'intention des services sociaux, la théorie est donc faite. Il est temps d'agir par des mesures simples mais efficaces.

Les informations doivent être exactes à l'ouverture des dossiers. Ces informations sont indispensables et ce sont les seules qui vont éliminer la méfiance et la suspicion. Les services sociaux doivent avoir un accès direct à ce qui est essentiel. Faire un contrôle des déclarations, c'est donner une légitimité au demandeur. C'est pour avoir de bonnes bases et il n'y aura pas besoin d'inspecteurs un an après. Ce n'est pas sérieux de demander au requérant qu'il fasse lui-même la collecte des informations le concernant. Il en va de la crédibilité de l'action des pouvoirs publics et de l'Etat social. Et en comparaison, je me dis: «A quand l'automobiliste qui déclare lui-même sa vitesse lorsqu'il y a un contrôle?»

Etant donné que le Conseil d'Etat fait le constat que le contrôle social est de plus en plus diffus dans les zones urbaines, il serait très important de garder les avantages de la proximité des services sociaux décentralisés. Les communes sont compétentes pour décider de la dotation de leurs services sociaux conformément

à leurs tâches. Réduire le nombre des services sociaux est un faux calcul et nous n'avons pas connaissance qu'une telle demande émane des autorités communales concernées. L'harmonisation des registres, qui vient d'entrer en vigueur et dont les communes se sont équipées, met aujourd'hui communes, Etat et divers services en réseau. Il faut en faire profiter les services sociaux afin que la domiciliation des requérants ne figure plus dans les situations soumises à enquête.

Le groupe libéral-radical émet de grandes réserves quant au big projet d'inspecteurs, enquêteurs et contrôleurs, mais c'est une affaire à suivre. Enfin et surtout, le groupe libéral-radical vous demande, M^{me} la Commissaire du Gouvernement, de présenter une modification selon le vœu du motionnaire encore cette année. Cet accès à quelques informations essentielles ne peut pas attendre fin 2010, voire 2011. Il est urgent d'agir pour que rapidement les services sociaux puissent ouvrir leurs dossiers dans la transparence et la précision. Sur ce point, nous vous demandons donc de ne pas attendre le concept qui va probablement prendre encore du temps. Le groupe libéral-radical soutiendra et la motion et le postulat.

Crausaz Jacques (PDC/CVP, SC). Dans cette affaire, le Conseil d'Etat souhaite que sa réponse soit considérée comme le rapport au postulat de notre collègue Eric Collomb. Nous sommes par conséquent devant une argumentation qui dessine de manière que l'on suppose réfléchie, les solutions possibles. Et vous dites donc qu'une amélioration passe obligatoirement par un redimensionnement organisationnel du dispositif cantonal d'aide sociale, plus précisément par une réduction du nombre des services sociaux régionaux. J'ai à ce sujet deux questions à M^{me} la Conseillère d'Etat. Sur la base de quels arguments pensez-vous qu'il y a un lien entre le nombre de services sociaux, et je suppose leur taille, et la lutte légitime contre les abus de l'aide sociale? Je préside une association de communes qui gère un service social régional. Un service social qui dessert une population de 8500 habitants est-il selon vous de taille suffisante? Et quel est le nombre, respectivement la taille idéale d'un service social capable de maîtriser les abus?

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Tout d'abord j'aimerais remercier tous les intervenants qui acceptent la motion ainsi que le postulat et considèrent que la réponse fait office de rapport. Prévenir et combattre les abus, contrôler les indications fournies par les bénéficiaires de l'aide sociale et prendre des sanctions sous forme de réduction de prestations sociales sont depuis toujours une des tâches des 24 services sociaux régionaux. Des instruments sont déjà à disposition pour limiter les fraudes et abus. Mais il ne faut pas oublier les buts premiers de l'aide sociale, soit l'intégration sociale et professionnelle, ainsi que l'autonomie personnelle et financière. Cependant, force est de constater que le risque d'abus existe et effectivement comme nous l'avons relevé dans le rapport, le canton de Fribourg ne dispose pas d'indications précises sur les abus, leur nombre ou leurs formes. Ces informations sont dans les 24 servi-

ces sociaux. Il faut dire aussi que très souvent, ce sont des soupçons qu'ont les commissions sociales ou les assistants sociaux et qu'il manque d'outils pour voir comment finaliser, comment enquêter sur le terrain par rapport à un dossier. Il manque aussi de personnel.

J'ai été moi-même dix ans dans une commission sociale et très souvent nous nous sommes dit: «Il y aurait peut-être besoin de pouvoir mener une enquête, comment peut-on mener cette enquête?» Des cantons ont déjà engagé des inspecteurs sociaux et ont acquis une grande expérience. Dans le canton de Vaud, c'est plus de douze inspecteurs sociaux qui ont été engagés. D'autres cantons l'ont fait également.

Concernant la situation donnée par le député Collomb pour la commune de Bienne, il faut savoir qu'un projet-pilote a été mené dans l'ensemble du canton de Berne. Il y avait trois types d'inspecteurs ou de modèles mis en place. Différentes villes y ont participé, soit Berne, Bienne, Ittigen et Köniz. Quant aux trois modèles qui ont été expérimentés, il s'agit de l'engagement d'inspecteurs sociaux, l'engagement d'employés de sociétés de sécurité et la collaboration avec des assurances. Donc les trois projets ont été menés de front et vont se poursuivre comme ça dans une phase pilote. On ne sait pas encore aujourd'hui si le meilleur modèle est celui de Bienne et ce serait certainement une erreur pour le canton de partir d'emblée dans cette direction-là.

Je crois qu'il faut attendre que nous puissions mettre en place le concept. Nous sommes en train de travailler sur ce dernier et si nous avons déjà décidé de mettre un poste d'inspecteur au budget, je vous rappelle que cela correspondait à des demandes du Grand Conseil lors des comptes et des budgets de l'année passée. Il y avait une demande pour que ça se mette en place et je crois qu'on ne peut pas simplement attendre que les choses se fassent. C'est important qu'on réfléchisse et avec le poste d'inspecteur, nous allons peaufiner le concept qui est maintenant quasiment terminé. Cet inspecteur, tel que nous le voyons, doit être un inspecteur social qui assumera des investigations de terrain et administratives auprès des instances cantonales, communales et privées ainsi que des bénéficiaires de l'aide sociale afin de collecter et de vérifier les données complémentaires à l'instruction des dossiers. Ceci se fera en collaboration avec les services sociaux. Donc, nous ne mettons pas la charrue devant les bœufs, mais c'est bien le contraire, nous essayons de voir quelle est la meilleure solution pour le canton de Fribourg.

Les principales situations qui ont été l'objet d'abus suite aux constats dans les autres cantons sont effectivement les soupçons de travail illicite et les activités rémunérées non annoncées. Là, c'est effectivement le problème soulevé par M. le Député Peiry dans la transmission des données entre les services qui pose aussi un problème, ainsi que des problèmes de domiciliation. Mais j'aimerais rappeler que les abus ne concernent qu'un faible pourcentage, c'est moins de 2% des bénéficiaires qui commettraient des abus, donc c'est 2% de trop mais ça ne légitime quand même pas de douter des 98 autres pour cent.

Différentes mesures ont été prises en parallèle dans ma Direction pour travailler sur ce concept de prévention et de lutte contre les abus de l'aide sociale. Nous avons également renforcé le système de contrôle et de

révision dans les services sociaux. Donc là nous allons également engager un réviseur à 50% qui va harmoniser toutes les pratiques de contrôle et de révision. En effet, là également il y a des améliorations à faire afin d'harmoniser aussi les pratiques en vigueur maintenant dans les 24 services sociaux.

En ce qui concerne le redimensionnement des services sociaux, la loi actuelle précise que le service social devrait recouvrir environ 3000 habitants. Ça n'est pas le cas aujourd'hui, nous avons des plus petits services sociaux. Et contrairement à ce que dit M. le Député Crausaz, nous sommes abordés par des conseils communaux qui nous disent être face à la problématique de trop petits services sociaux ayant beaucoup de difficultés à recruter du personnel. Les assistants passent, restent quelques mois et repartent, ce qui crée beaucoup de difficultés. Nous avons dû intervenir avec le Service d'action sociale cantonal pour apporter de l'aide dans des petits services sociaux et là il y a eu des demandes de discussion pour avoir peut-être des cercles un peu plus larges. La taille idéale, nous allons la définir ensemble. Ça n'est pas moi aujourd'hui qui vais vous dire toute seule quelle est cette taille idéale. C'est pour ça que nous avons besoin d'un délai un plus long. Nous souhaitons mener cette révision de l'aide sociale avec les communes, avec les partenaires concernés et voir ensemble quelle est la meilleure solution. Ce n'est pas du tout un dossier que nous souhaitons mener seuls au niveau du canton. C'est bien avec les communes que nous définirons ou que nous redéfinirons les normes. Si la situation actuelle devait s'avérer satisfaisante, ce sont peut-être d'autres réformes qui pourront être faites, mais en collaboration avec les communes.

En ce qui concerne la modification, comme je viens de le dire, il n'est pas possible d'arriver cette année avec un projet de loi. Nous souhaitons avoir une révision globale, des discussions, et nous irons au plus vite dans les travaux. Je m'engage à venir le plus rapidement possible avec l'ensemble des éléments à réviser dans l'aide sociale.

Pour ce qui est de la transmission des données, je vous rappelle que là aussi nous devons régler le problème de la protection des données. Ce n'est pas tout à fait simple. Il y a un cadre légal qui existe et nous devons trouver là aussi ensemble les bonnes solutions, pour aboutir à ce que l'on souhaite. Les faits relevés par M. le Député Peiry sont justes. Nous avons un problème de transmission de l'information et nous devons trouver des solutions, mais je souhaite trouver les meilleures qui soient dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs concernés.

En ce qui concerne les inspecteurs fiscaux, mon collègue M. le Directeur des finances a certainement entendu la remarque. C'est juste. Je pense que nous devons lutter contre tous les abus dans notre canton.

En conclusion, le Conseil d'Etat est favorable à la mise en place dans les meilleurs délais d'un concept cantonal en matière de prévention et de lutte contre les abus d'aide sociale, ainsi qu'à l'amélioration des échanges d'informations. Le but étant d'optimiser le travail professionnel que les services sociaux régionaux fournissent jour après jour avec compétence et professionnalisme. Nous allons donc entreprendre les travaux pour réviser cette loi le plus rapidement possible. Les abus

sont une réalité que nous ne pouvons occulter. Prévenir la fraude permettra de renforcer la confiance. Mais le canton de Fribourg compte quelque 8422 personnes pauvres ou menacées de pauvreté, soit 3,14% de la population du canton qui peine à vivre. C'est aussi une réalité qui, elle non plus, n'est pas tolérable et c'est pourquoi il est important que nous puissions, par le biais de l'aide sociale, leur offrir le soutien nécessaire. C'est avec ces remarques que je vous invite à soutenir la motion de M. le Député Stéphane Peiry et prendre en considération le postulat de M. le Député Eric Colomb, ainsi qu'à accepter la présente réponse comme rapport y relatif.

– Au vote, la prise en considération de la motion M1055.08 est acceptée par 77 voix contre 4. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morander (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 77.*

Ont voté non:

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Binz (SE, UDC/SVP), Gendre (SC, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 4.*

– Au vote, la prise en considération du postulat est acceptée selon les considérants du Conseil d'Etat (la réponse fait office de rapport) par 84 voix sans opposition. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL,

PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, UDC/SVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Me-noud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 84.*

Se sont abstenus:

Mutter (FV, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Projet de décret N° 132 relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fri- bourg¹

Rapporteure: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR)

Commissaires: **Claude Lässer**, Directeur des finan-
ces et **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et
de l'emploi

Première lecture

ART. 1

ALINÉA 1

La Rapporteuse. L'alinéa 1 concerne le montant total du prélèvement sur le fonds de relance, soit 50 mio, sauf la réserve de 5 195 000 francs pour compléter les crédits du présent décret ou soutenir des mesures ultérieures et 5 mios pour la fibre optique, ce qui explique le montant total de 39 805 000 francs. Concernant les réserves, on y reviendra tout à l'heure à l'article 1^{bis} et 1^{ter}.

Le Commissaire. Rien à ajouter.

ALINÉA 1^{bis}

La Rapporteuse. L'alinéa 1bis a fait l'objet d'un amendement pour préciser la situation concernant le

crédit de 5 mios pour la fibre optique qui fera l'objet d'un décret séparé.

Le Commissaire. Dazu nichts beizufügen.

– Modifié selon la proposition de la commission²

ALINÉA 1^{ter}

La Rapporteuse. Comme je vous l'ai dit hier dans le débat d'entrée en matière, la commission s'est posé un certain nombre de questions sur la nécessité ou non de prévoir une réserve de 5 195 000 francs et dans le cas présent, on a souhaité l'inscrire en tant que tel dans cet alinéa 1^{ter}. Il s'agit de donner une plus grande marge de manœuvre au Conseil d'Etat pour des mesures à court terme, tout en précisant bien qu'il n'y a pas d'utilisation possible sans base légale. Donc il s'agit de permettre au Conseil d'Etat de réagir rapidement en fonction de l'évolution économique, notamment indigène, et d'adapter les mesures en fonction de cette évolution. Il s'agit aussi d'avoir quelques moyens à disposition pour réagir au troisième plan de relance de la Confédération, qui a été présenté hier par M^{me} la Conseillère fédérale Leuthard, et de ne pas utiliser toutes les car-touches en même temps.

Le Commissaire. Evidemment, le Conseil d'Etat ne s'oppose pas à cette clarification de ses compétences et il se rallie à cette proposition de la commission.

– Modifié selon la proposition de la commission²

ALINÉA 1^{quater}

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). Il est clair que j'aurais préféré faire partie de la commission pour pouvoir présenter mes amendements, mais les dates ayant été fixées d'avance, je n'ai pas pu me libérer de mes occupations professionnelles. Ceci étant, au travers de ces quatre amendements, c'est un cri du cœur pour un coup de pouce supplémentaire en faveur des jeunes. La situation sur le marché du travail est déjà très préoccu-pante et à lire les prévisions du seco et d'autres organismes, elle devrait encore être plus difficile l'année pro-chaine. Quand j'entends de la bouche de M^{me} Leuthard que le nombre de chômeurs de 20–24 ans a augmenté de 60% en un an et que le taux actuel de chômage est aujourd'hui de 5% dans cette catégorie d'âge, cela m'interpelle très fortement. Je salue les mesures prises par le Conseil d'Etat figurant dans le plan de relance. A mon sens, elles ne vont pas assez loin pour inciter les entreprises à offrir aux jeunes un premier emploi ou créer de nouvelles places d'apprentissage. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je me préoccupe de l'avenir des jeunes. J'ai eu la chance pendant trente ans de travailler dans une grande entreprise de production d'un grand groupe suisse employant plus de 200 per-sonnes, d'avoir pu m'occuper des ressources humaines et pendant quinze ans d'en assurer la direction. Une de mes grandes fiertés était, d'une part, la moyenne d'âge très jeune du personnel et, d'autre part, d'avoir donné la possibilité à plus de 150 jeunes par année de

¹ Entrée en matière le 17 juin 2009, BGC pp. 871ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en p. 1122.